

Foire aux questions (FAQ)

Avis d'appel à candidature

Création d'un dispositif d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap « Cap parents » en région Hauts-de-France.

Questions	Réponses
<u>Question n°1 :</u> Un établissement de santé/une institution peut-il candidater dans le cadre de cet appel à candidature quand ce dernier dispose déjà de dispositifs permettant l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap ?	Un établissement de santé/une institution peut candidater en tant qu'organisme gestionnaire s'il dispose d'un ESMS disposant d'un FINESS, d'une autorisation pour l'accueil de personnes en situation de handicap et qu'il perçoit des crédits issus de l'ONDAM.
<u>Question n°2 :</u> Serait-il possible de se rencontrer (en direct ou en visioconférence) pour échanger sur différentes questions à afin pour améliorer la compréhension de vos attentes.	Il ne nous est pas possible d'échanger en bilatérale avec un candidat potentiel. Cela pourrait entraîner une situation de rupture d'égalité de traitement vis-à-vis d'autres candidats. Nous pouvons en revanche répondre aux questions que vous pouvez adresser à : mailto:ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr Les réponses seront publiées dans les jours suivantes sur cette FAQ.